

Objet : Recours gracieux

Lettre recommandée avec accusé de réception,  
lettre numéro 1A 216 808 7733 1

Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères  
À l'attention de Monsieur le Ministre,  
**M. Jean-Noël Barrot**  
37 quai d'Orsay  
75700 Paris SP 07

Manduel, le 10 mars 2025



Monsieur le Ministre,

En ce moment, est diffusée une publicité de l'Union européenne où apparaît en anglais « **NEXT GEN EU** » et, toujours en anglais, « **NextGenerationEU** » pour nous dire comment être plus forts (voir, pour preuve, la photo ci-contre prise à Nîmes sur l'espace public, sur le boulevard Jean Jaurès, le 7 mars 2025, et, joint à cette lettre, une de ces publicités parue dans le journal Midi Libre le 3 mars 2025).

Déjà, en mars et novembre 2023, l'UE a fait une publicité à travers toute la France avec également un slogan en anglais « **YOU ARE EU** » (voir, pour preuve, la photo à la page 3 de cette lettre).

À cette époque, l'UE avait donné tout de même une traduction en français « L'Europe c'est toi. », mais, une traduction moins visible et moins lisible que l'original en anglais, ce qui est illégal puisque contraire à l'article 4, paragraphe 2 de la loi n° 94-665 du 4 août 1994, loi dite Toubon qui dit :

*« [...] Dans tous les cas où les mentions, annonces et inscriptions prévues aux articles 2 et 3 de la présente loi sont complétées d'une ou plusieurs traductions, la présentation en français doit être aussi lisible, audible ou intelligible que la présentation en langues étrangères. [...] ».*

Si la publicité « **YOU ARE EU** » de l'UE était illégale, car contrevenant à l'article 4, paragraphe 2 de la loi Toubon, la publicité « **NEXT GEN EU** » de l'UE est illégale, elle aussi, car elle contrevient à l'article 3 de la loi Toubon qui dit :

*« Toute inscription ou annonce apposée ou faite sur la voie publique, dans un lieu ouvert au public ou dans un moyen de transport en commun et destinée à l'information du public doit être formulée en langue française. [...] »*

**Bref, à se demander si l'UE ne prend pas les Européens, et donc les Français, pour des Américains (Étatsuniens) du fait de signer systématiquement ses publicités par un slogan en anglais !**

Cela dit, si la loi française relative à l'emploi de la langue française en France, la loi n° 94-665 du 4 août 1994, n'est pas respectée dans la publicité « **NEXT GEN EU** » de l'UE, comme elle n'a pas été respectée dans la publicité « **YOU ARE EU** », d'autres éléments juridiques, mais cette fois-ci européens, ne sont pas respectés également dans ces publicités de l'UE.

**Ainsi ne sont pas respecté par l'UE, outre la loi française :**

**1- l'article 3 du Traité sur l'Union européenne**, un article qui défend le principe du multilinguisme, un des principes fondateurs de l'UE :

« Elle (l'Union européenne) respecte la richesse de sa diversité culturelle et linguistique, et veille à la sauvegarde et au développement du patrimoine culturel européen. » (fin du paragraphe 3) ;

Or, en quoi le multilinguisme est-il respecté avec l'anglais qui signe systématiquement les publicités diffusées par l'UE tel qu'on l'a vu avec la publicité signée « **YOU ARE EU** » et tel qu'on le voit avec la publicité signée « **NEXT GEN EU** » ? Et en quoi l'UE veille-t-elle à la sauvegarde et au développement du patrimoine culturel européen en signant systématiquement ses publicités d'un slogan en anglais au mépris de toutes les autres langues de l'Union ?

**2- sur la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne prise à son article 21, 1<sup>er</sup> paragraphe**, un article qui interdit la discrimination fondée, entre autre chose, sur la langue :

« Est interdite, toute discrimination fondée notamment sur le sexe, la race, la couleur, les origines ethniques ou sociales, les caractéristiques génétiques, la langue [...] . » ;

Or, avec les slogans en anglais « **YOU ARE EU** » et « **NEXT GEN EU** », le français, la langue officielle et unique de la République française de part sa Constitution, est ignorée par l'UE, créant ainsi une discrimination de fait entre les locuteurs capables de comprendre cette langue et ceux qui ne comprennent que la langue officielle et unique de la République française.

**3- sur la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne prise à son article 22**, un article qui rappelle que l'Union doit respecter la diversité linguistique :

« L'Union respecte la diversité culturelle, religieuse et linguistique. » ;

Or, avec des slogans systématiquement en anglais dans ses publicités, des slogans tels que « **YOU ARE EU** » et « **NEXT GEN EU** », l'Union ne respecte forcément pas la diversité linguistique de l'Union européenne puisque l'UE comprend 24 langues officielles et non l'anglais tout seul qui servirait de langue commune pour balayer toutes les autres.

**4- sur le règlement CE n° 1/1958 du 15 avril 1958**, un règlement dont l'article premier, complété à chaque élargissement de l'Union, pose le principe d'égalité des langues. De plus, l'article 3 de ce règlement ne fait que confirmer qu'il n'y a aucune raison que l'Union européenne s'adresse aux habitants d'un État non anglophone par des publicités aux slogans en anglais « **YOU ARE EU** » et « **NEXT GEN EU** », ) :

« Les textes adressés par les institutions à un État membre ou à une personne relevant de la juridiction d'un État membre sont rédigés dans la langue de cet État. » ;

Or, avec les slogans en anglais « **YOU ARE EU** » et « **NEXT GEN EU** », qui ne sont pas rédigés

dans la langue de l'État - pour notre cas, la langue française -, l'UE s'adresse directement en anglais aux Français. Cette façon de faire contrevient donc à l'article 3 du règlement CE n° 1/1958 du 15 avril 1958. Quant au principe d'égalité des langues, comment peut-on dire qu'il est respecté lorsque que c'est toujours l'anglais qui signe par un slogan en anglais les publicités de l'UE, montrant que cette langue est la première et non légale des autres ?

Pour toutes ces raisons, je me permets, par la présente lettre, de vous demander de faire le nécessaire auprès des autorités de l'Union européenne pour que la publicité « **NEXT GEN EU** », et les autres qui pourraient suivre, ne soient plus signées d'un slogan en anglais puisque l'UE n'a pas pour langue officielle, commune ou unique l'anglais, puisque la langue de notre pays est le français et non l'anglais et puisque, comme je viens de le décrire plus avant, cela contrevient à la loi française et aux textes européens.

J'ai donc l'honneur, au nom de l'Association Francophonie AVenir que je préside, de vous demander d'agir pour que l'UE cesse de signer ses publicités d'un slogan en anglais. En cela, vous pouvez proposer aux autorités européennes responsables de la publicité de l'UE, par exemple :

- que les publicités de l'UE soient signées uniquement d'un slogan écrit dans la langue nationale du pays où elles sont diffusées (plus de publicités signées « **YOU ARE EU** » ou « **NEXT GEN EU** », pour les pays non anglophones) ;
- ou bien que les publicités de l'UE soient signées d'un slogan qui respecte le plurilinguisme européen, c'est-à-dire, après avoir mis en premier et en gros caractères le slogan de la publicité dans la langue nationale du pays, le décliner en plus petits caractères dans les autres langues officielles de l'Union, et cela sans qu'il soit donné une quelconque priorité à l'anglais.

Dans l'attente d'une réponse de votre part qui me confirmera que vous allez faire le nécessaire pour qu'il n'y ait plus dans notre pays de publicités de l'UE signées d'un slogan en anglais, je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma haute considération.

**Régis Ravat,**  
**Président de l'A.FR.AV**





# MODERNISER L'ÉDUCATION EN EUROPE

Plus forts, avec NextGenerationEU.

Ensemble, préparons les jeunes Européens à l'avenir.  
Avec NextGenerationEU, un meilleur accès à une éducation  
de qualité à tous les niveaux.

Pour en savoir plus :



**NEXT  
GEN  
EU**

**Cityz**  
MEDIA